

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2766

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Genay**

objet : **Rue des Mignotières - Création d'un réseau séparatif - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Led Desert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Liung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pilon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benekadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2766**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Genay

objet : **Rue des Mignotières - Création d'un réseau séparatif - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La création d'un réseau séparatif sous la rue des Mignotières à Genay s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées par le plan de mandat 2009/2014. Elle concourt à la politique publique de la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement et de l'axe d'intervention du plan de mandat "Lutter contre les pollutions de toute nature".

Ce projet répond aux problèmes de :

- vétusté et sous-dimensionnement du réseau unitaire existant,
- mise en séparatif du réseau de la Commune avec pour projet, à long terme, que toutes les eaux pluviales rejoignent le milieu naturel, en direction de la Saône.

Il s'agit de la mise en place d'un réseau séparatif de diamètre 300/500 millimètres en tranchée commune sur 270 mètres et de reprises/reconstructions de 18 branchements particuliers.

Le matériau de canalisation prévu pour être utilisé est le PVC.

Le coût global se décompose en deux parties :

- une partie travaux estimée à 196 600 € HT,
- une partie regroupant les postes de dépenses connexes, estimée à 33 333,11 € HT, comprenant principalement les essais préalables à la réception des ouvrages, les récolements, les réfections définitives de chaussée.

Il est proposé au Conseil de communauté d'individualiser l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 229 933,11 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'un réseau séparatif d'une longueur de 270 mètres en diamètres 300 et 500 millimètres sous la rue des Mignotières à Genay.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement sur l'opération n° 2P19O2588, pour un montant de 229 933,11 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.